

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 14 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâce, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; BUHE Thierry ; CRESSON-BRASSART Christèle ; CROISSANT Guy ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

COCGUEN Marie-Jo ; GENETAY Stéphanie ; LE MEAUX Vincent ; RADENNEN-PAGEOT Annick. Monsieur ECHEVEST Yannick ayant quitté le Conseil s'Administration à 19 h 00.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Madame GENETAY Stéphanie ayant donné pouvoir à Madame LE SAULNIER Brigitte.

En exercice : **25**
Présents : **18**
Absents : **07**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **05 JANVIER 2021**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2021-01-07	<p style="text-align: center;">CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION</p> <p style="text-align: center;">CIA S – EHPAD – DEPART EN RETRAITE D'UN AGENT EN ARRET MALADIE</p> <p style="text-align: center;">PAIEMENT DES JOURS EPARGNES SUR SON COMPTE CET</p>
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Un agent, placé en longue maladie, a fait valoir ses droits à la retraite. Il dispose d'un Compte Epargne Temps totalisant 38 jours. Cet agent est dans l'incapacité de le solder.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE la Vice-Présidente à procéder au paiement des jours cumulés sur le Compte Epargne Temps de cet Agent.

Certifié exécutoire compte tenu de la
 transmission en Sous-Préfecture le 28/01/2021
 et de publication le 28/01/2021
 Le Président,



Pour extrait conforme,
 La Vice-Présidente,

